

Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection du littoral ouest-africain

Déclaration de Foundiougne des parlementaires et des élus locaux pour la ratification de la Convention de Maputo.

Les parlementaires et les élus locaux de l'Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest-africain (APPEL), réunis à Foundiougne le 21 mai 2011 sous l'égide de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), à l'occasion de l'installation du Collectif régional des élus pour l'environnement de Fatick (CREE/F) ;

Considérant les dangers qui menacent gravement certaines espèces animales et végétales en Afrique dans ce contexte des changements climatiques ;

Constatant que de multiples menaces affectent ou peuvent affecter la biodiversité : les pollutions de diverses natures, les massacres incontrôlés d'animaux, les feux de brousse, le déboisement, la déforestation, les déchets dangereux, les conflits armés, etc. ;

Considérant que ces menaces, si elles ne sont pas endiguées, peuvent compromettre irrémédiablement les efforts de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles, et partant le développement durable de l'Afrique ;

Considérant que les Etats africains, au terme d'un long processus politique et juridique, ont élaboré dès 1968 la Convention d'Alger pour la conservation de la nature et des ressources naturelles dont la version révisée a été adoptée en 2003 à Maputo ;

Considérant que la convention de Maputo, principal instrument continental de conservation de la nature et des ressources naturelles, apporte d'importantes innovations par rapport à sa devancière, notamment la responsabilité des populations et le renforcement des mécanismes institutionnels et de mise en œuvre ;

Considérant que la Convention de Maputo requiert pour son entrée en vigueur 15 ratifications et qu'à ce jour seulement 8 Etats y ont adhéré ;

Soucieux de contribuer à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention de Maputo ;

Conscients de la nécessité de bâtir une synergie entre les Conventions en vue de la recherche de financements adaptés à la mise en œuvre de la Convention de Maputo ;

Nous parlementaires et élus locaux du réseau régional « Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection du littoral ouest-africain » (APPEL), informés de l'insuffisance du nombre de ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de la convention de Maputo :

Nous engageons à :

- sensibiliser nos homologues parlementaires, notamment ceux de la sous-région, sur la nécessité et l'urgence de ratifier la Convention de Maputo,
- développer un plaidoyer auprès de nos Gouvernements respectifs pour la ratification de cette convention ainsi que sa transcription dans les droits positifs nationaux,
- sensibiliser nos populations sur la nécessité de la gestion durable des ressources naturelles, eu égard à leur importance capitale du point de vue économique, social, culturel et environnemental.

Fait à Foundiougne, le 21 mai 2011.

Pour le réseau APPEL :

Cap-Vert
Hon. Vladimir
FERREIRA

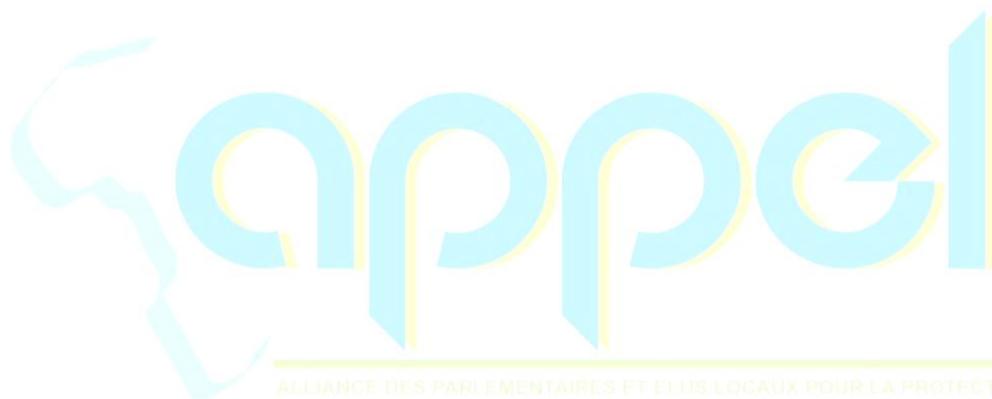
Guinée
Dr Mamadou
DRAME

G. Bissau
Hon. Humberto
AUGUSTO CO

Mauritanie
Hon. BA Aliou Ibra

Sénégal
Hon. Abdoulaye
SENE

Sierra Léone
Hon. Edward
SOLOKU



ALLIANCE DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DU LITTORAL OUEST AFRICAIN